

Appel de la Confédération des Etudiants Chercheurs pour la **Revalorisation de l'Allocation Ministérielle**

Le protocole d'accord global de **1989**, élaboré par le ministère de l'éducation nationale, proposait, avec l'augmentation du nombre d'Allocations de Recherche (AR) de 1800 par an à 3800 par an, une amélioration sensible du niveau de financement des jeunes chercheurs en formation pouvant bénéficier de cette AR. En 1991, le montant mensuel brut de cette AR a été fixé par décret à 7400 francs, incluant les cotisations à la retraite et au chômage. **Près de dix ans plus tard, ce montant est toujours le même**, alors que sur la même période le salaire minimum mensuel brut (SMIC) est passé de 5500 francs à 7100 francs.

Afin de remédier à cette situation, nous demandons une **revalorisation immédiate de l'Allocation de Recherche** au niveau qui était le sien en 1991 par rapport au SMIC (soit un montant mensuel brut d'environ 9400 francs). Nous demandons également que **l'AR entre dans le système d'indexation des salaires sur le point d'indice de la fonction publique**.

La CEC a adressé ces revendications à Monsieur le Premier Ministre Lionel Jospin sous la forme d'une lettre, dont le texte est disponible sur le site de la Confédération. Pour soutenir cette initiative, la CEC met en ligne une pétition nationale que vous pouvez trouver à l'adresse ci-dessous.

AGISSEZ!!

Signez la pétition pour la *Revalorisation* de l'Allocation de Recherche à un montant mensuel brut de 9400 francs et pour son *indexation* sur le point d'indice de la fonction publique.

Participez ainsi à la reconnaissance du statut des Etudiants-Chercheurs.

Pour signer la pétition:
<http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=381>